

REVUE DE PRESSE « déchets »

Décembre 2020 - janvier 2021

”Reproductions effectuées par « Organom » avec l'autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS). Le document reproduit est une œuvre protégée et ne peut à nouveau être reproduit sans l'autorisation préalable du CFC.”



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

SOMMAIRE

Actualités nationales :

« Vers l'extension du tri à tous les emballages » (page 2)

L'Eco de l'Ain - 10 décembre 2020

« Plastiques : des parlementaires soulignent l'importance de la réduction à la source » (page 3)

Actu-environnement.com - 14 décembre 2020

« Dépôts sauvages : des agents des collectivités territoriales autorisés à verbaliser » (page 4)

Actu-environnement.com - 16 décembre 2020

Territoire d'Organom :

« Vers une harmonisation de la collecte des ordures ménagères » (page 5)

La Voix de l'Ain - 11 décembre 2020

« Du Covid au T-shirt : derrière le masque une seconde vie » (page 6)

Le Progrès - 21 décembre 2020

« Après les fêtes, que deviennent les tonnes de sapins collectées ? » (page 8)

Le Progrès - 7 janvier 2021

« Tous les plastiques sont bons pour le tri sélectif dès le 15 janvier » (page 9)

Le Progrès - 8 janvier 2021

« Le CEVAM est sorti de terre » (page 10)

L'Eco de l'Ain - 14 janvier 2021



10 décembre 2020

Vers l'extension du tri à tous les emballages

ENVIRONNEMENT. CITÉO FAIT LE POINT SUR LA PRATIQUE DU TRI EN RÉGION ET SUR LES MOYENS DE L'AMÉLIORER ENCORE.

Avec 78,38 kg de déchets triés par habitant, en moyenne, en 2019 (22,83 kg d'emballages légers, 35,82 kg de verre et 19,63 kg de papiers), l'Ain se situe au-delà la moyenne régionale (71,4 kg, dont 18,2 d'emballages légers, 33 kg de verre et 20,2 kg de papiers), laquelle se situe déjà un poil au-dessus de la performance nationale (6%). Mais certains de nos territoires font beaucoup mieux, à l'image de la Savoie : 97,2 kg de déchets triés par habitant, 24,3 kg d'emballages légers, 49,9 kg de verre et 23 kg de papiers. La Haute-Savoie et l'Ardèche se distinguent également. Ces résultats progressent régulièrement, mais Citéo, entreprise à mission créée par la grande distribution pour réduire l'impact environnemental des emballages et papiers, entend faire encore mieux, notamment par l'extension des consignes de tri. Aujourd'hui, 37 % des habitants de la région peuvent déposer non seulement plastiques, bouteilles, flacons, mais également films, sacs, pots et barquettes, dans leur bac jaune. A l'horizon 2022, c'est toute la population qui sera concernée. « Il s'agit de faciliter le geste de tri, de lever les hésitations, les freins, qui peuvent rebuter certains », explique Frédéric Roux, son directeur régional (photo ci-contre). Il reste toutefois des exceptions, comme les masques jetables. Bien qu'ils soient en polypropylène, ces derniers ne doivent pas se trouver dans la poubelle jaune. Leur statut de déchets médicaux en fait des éléments perturbateurs de la chaîne de tri. Ils vont dans la poubelle grise.

OPTIMISER

L'extension des consignes implique d'adapter les infrastructures de traitement. C'est un point sensible dans l'Ain où de nombreux bassins voisinent avec d'autres départements, de sorte qu'une partie des déchets aindinois sont traités dans le Jura, dans le Rhône ou encore, prochainement, en Haute-Savoie avec le Sidéfage. « De fait, les chaînes de tri sont assez hétérogènes, mais elles vont progressivement s'uniformiser. L'enjeu de l'adaptation des centres de tri, c'est d'arriver à organiser une séparation fine des différents gisements », commente Frédéric Roux. L'autre moyen de faire avancer la pratique du tri consiste



à densifier et optimiser les points de collecte. Pour agir en ce sens, le Sidéfage, mais aussi Organom, dans l'Ain, se sont engagés, dès 2018, dans un plan verre en augmentant le nombre de points de collecte de proximité et en communiquant spécifiquement sur ce matériau. « Avoir davantage de colonnes, au plus près des habitants permet également d'augmenter le tri », observe le directeur régional de Citéo. Aussi, nous cofinançons leur déploiement avec les collectivités. Et nous les aidons à dimensionner correctement les points d'apport à travers des systèmes de modélisation informatique. » Les collectivités, elles, peuvent apporter leur pierre à l'édifice via la redevance incitative. Celle-ci a en effet le pouvoir d'augmenter de 30 % le tri des emballages légers et de réduire les ordures ménagères de 50 %.

L'ENJEU DE L'ADAPTATION DES CENTRES DE TRI EST D'ARRIVER À UNE SÉPARATION FINE DES DIVERS GISEMENTS.

Par Sébastien Jacquart |

14 décembre 2020

Plastiques : des parlementaires soulignent l'importance de la réduction à la source

Un rapport parlementaire souligne que la réduction de l'utilisation des plastiques est indispensable pour lutter contre la pollution qu'ils génèrent. Il ne s'agit pas d'interdire tous les usages, mais de limiter les moins utiles.

« Pour lutter efficacement contre la pollution plastique, il faut infléchir l'explosion de sa consommation », estiment les députés et les sénateurs de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dans un rapport présenté ce lundi 14 décembre. « *Le maître mot est la réduction* », explique Angèle Prévaille, déplorant que « *nous n'en [prenions] pas le chemin* ». La sénatrice PS du Lot regrette en particulier que chaque interdiction ou réduction d'usage s'accompagne de nouvelles utilisations qui effacent les bénéfices attendus.

Les deux rapporteurs, Angèle Prévaille et Philippe Bolo, député MoDem du Maine-et-Loire, dressent un état des lieux complet de la pollution plastique et de ses sources. Leur rapport, intitulé « Pollution plastique : une bombe à retardement », constate que les politiques actuelles de lutte contre la dissémination des déchets plastique dans l'environnement ne sont pas à la hauteur des enjeux.

80 % des plastiques sont jetés en un an

Les racines du problème posé par les déchets plastique commencent à bien être comprises. Actuellement, les polymères constituent la troisième matière la plus utilisée à l'échelle mondiale, derrière le ciment et l'acier. De deux millions de tonnes en 2050, la production mondiale a bondi à 438 millions de tonnes aujourd'hui. Elle devrait encore doubler d'ici 2050.

Conçues pour durer, ces résines sont essentiellement utilisées pour des usages jetables, notamment pour les emballages. Aujourd'hui, 80 % des produits en plastique deviennent un déchet en moins d'un an, rappelle Angèle Prévaille. Tous ces déchets ne finissent pas dans la Nature. Mais, entre les diverses « fuites » au fil du cycle de vie des produits, la collecte parfois défaillante, ou encore les exportations de déchets difficiles à tracer, la quantité de plastique déversée dans l'environnement ne cesse de croître.

Des politiques de lutte ont été menées (et le rapport les étudie en détail), mais elles sont « *peu efficaces* ». « *La lutte contre les pollutions plastiques implique un bouleversement de nos modes de production et de consommation* », résume le document qui estime qu'« *elle exige de se questionner en profondeur sur un modèle de société de surconsommation fondée sur le jetable* ». Bien sûr, un tel questionnement remet en cause les intérêts des industriels, des consommateurs qui doivent « *renoncer à la facilité apportée par la société du jetable* » et des dirigeants politiques qui doivent « *assumer des choix réalistes en veillant à assurer une justice sociale* ».

Hiérarchiser les usages

Les rapporteurs reprennent à leur compte la métaphore de la fuite d'eau employée par plusieurs intervenants : « *en cas de fuite d'eau, on coupe d'abord l'eau avant de commencer à l'éponger, sans cela*

éponger ne sert à rien ! ». Pour « *endiguer* » la pollution plastique, il faut donc « *envisager une réduction à la source* ». Le texte passe en revue les mesures déjà prises : interdictions réglementaires ; objectif de fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 ; ou encore réduction du poids des emballages, plutôt que de leur nombre. « *Trop timide* », estiment les parlementaires.

La solution proposée n'est pas la suppression de tous les plastiques, « *l'objectif est de rationaliser leurs usages en les réservant aux applications où leurs performances leur confèrent une nette supériorité vis-à-vis des autres matériaux* ». Ce crédo est développé par Philippe Bolo qui insiste sur l'indispensable hiérarchisation des usages. La réduction du recours aux plastiques doit se baser sur leurs qualités (conditionnées notamment par la toxicité de leurs additifs), l'intérêt de leur usage (quid des usages uniquement liés à des fonction marketing ?), leur durée de vie (certains produits ne sont utilisés que quelques minutes), leur risque de fuite et leur substituabilité.

Parmi les priorités, figurent l'interdiction des microplastiques intentionnellement ajoutés, le recours à la commande publique, la réduction de la consommation de plastique par les entreprises « *par la coercition et l'incitation* », ou encore « *[l'interdiction de] l'utilisation de polystyrène expansé pour l'emballage des colis, y compris pour les produits frais (poissons) et les objets fragiles* ».

Philippe Collet, journaliste
Rédacteur spécialisé



16 décembre 2020

Dépôts sauvages : des agents des collectivités territoriales autorisés à verbaliser

Un décret, publié au Journal officiel du 13 décembre, permet d'habiliter les agents des collectivités territoriales à constater les dépôts sauvages de déchets, ainsi que le non-respect des consignes de collecte et de tri. Ils pourront dresser des procès-verbaux pour constater ces infractions sanctionnées par les amendes prévues pour les contraventions de 2^{ème}, 4^{ème}, ou 5^{ème} classe, voire la confiscation du véhicule utilisé pour abandonner les déchets.

L'habilitation est délivrée par l'autorité de nomination, après avoir vérifié que l'agent a suivi une formation, notamment de droit pénal et de procédure pénale, et dispose des compétences techniques et juridiques nécessaires. Elle peut être suspendue ou retirée lorsque l'agent ne respecte plus ces conditions ou que son comportement se révèle incompatible avec le bon exercice de ses missions.

Les infractions concernées relevant du pénal, les agents habilités devront aussi être assermentés.

Philippe Collet, journaliste
Rédacteur spécialisé

Vers une harmonisation de la collecte des ordures ménagères

REPLONGES

Le conseil municipal de décembre a été délocalisé au pôle culturel de la paix pour respecter la distanciation. Parmi les rapports présentés, celui de la communauté de communes Bresse et Saône sur les ordures ménagères a été le plus commenté. Bresse et Saône est née de la fusion de la communauté de communes de Bagé (secteur sud, 8 communes) avec celle de Pont-de-Vaux (secteur nord, 12 communes). Maintenant, 20 communes sont concernées par l'organisation de la collecte des ordures ménagères et de ses dérivés.

SUR LE SECTEUR SUD

Depuis 2006, le secteur sud a opté pour la pesée embarquée, autrement dit une incitation à ne pas jeter tout et n'importe quoi dans son conteneur à ordures. Le résultat ne s'est pas fait attendre : une diminution de 50 % du volume collecté a été enregistrée. Actuellement, le poids de la collecte stagne, il est de 92 kg par an et par habitant. Après la collecte hebdomadaire, les ordures sont dirigées à La Tienne sur la commune de Viriat, où elles sont triées, enfouies dans des casiers étanches et compactées.

ET SUR PONT-DE-VAUX...

Sur le secteur de Pont-de-Vaux, le sac a été abandonné et remplacé par des bacs plus hygiéniques, en 2018. Une collecte est réalisée par semaine. La ville de Pont-de-Vaux a droit à deux ramassages compte tenu de son marché et du nombre de commerces. La production est



Après la collecte, retour du conteneur à domicile. Photo:Y.D.

2 SECTEURS, 2 TRAITEMENTS DIFFÉRENTS, UNE HARMONISATION EST À L'ORDRE DU JOUR

de 181 kg par an, par habitant. Les ordures sont transportées sur le site Crocus, sur la commune de Saint-Trivier-de-Courtes. Elles sont stockées dans des alvéoles de 6 à 7 m de profondeur, recouvertes de terre compactée. Une cheminée rejette les gaz qui sont préalablement traités pour éviter la pollution de l'air et du sol.

Deux secteurs, deux traitements différents. Une harmonisation du service est à l'ordre du jour, elle implique l'équipement d'une puce sur le conteneur et l'achat d'un camion adapté sur le secteur nord.

Le secteur est équipé de 260 points d'apport volontaire afin de recueillir: verre, papiers, journaux, divers emballages.

AIN Environnement

Du Covid au T-shirt : derr

Dans le Haut-Bugey, plusieurs entreprises de la Plastics Vallée sont mobilisées dans le but de créer une filière de recyclage des masques jetables. Les premières collectes au sein des entreprises du département ont commencé. Les masques prendront bientôt la forme de T-shirts techniques de sport.

Rien ne se perd, tout se transforme. Initié au mois de septembre dernier, le projet de recyclage de masques chirurgicaux initié par la start-up Cycl-Add, basée à Maillat, dans le Haut Bugey, prend chaque jour un peu plus forme. Les premiers totems de collecte ont été installés au début du mois de décembre dans les entreprises souhaitant participer à cette vaste campagne de revalorisation des masques usagés.

À l'échelle de l'Ain, elles sont déjà une dizaine à s'être engagées dans cette démarche. Une trentaine d'autres sont en pourparlers. Somec TP, dont le siège est installé à Saint-Rémy, a rejoint le mouvement au début du mois de décembre. « On a décidé d'intégrer ce programme spontanément, après en avoir pris connaissance par voie de presse, explique David Bérard, responsable des achats au sein de l'entreprise spécialisée dans les travaux publics. C'est une mesure qui intègre parfaitement les stratégies RSE (responsabilité sociétale des entreprises) que l'on essaye de mettre en place au sein du groupe. »

« Le déchet peut et doit devenir une ressource »

Autre boîte, autre cœur d'activité, mais même motivation du côté de Nexans, géant mondial de la production de câbles. « Dès qu'on a vu qu'il existait une filière qui commençait à se monter dans l'Ain, on s'est montrés partants », indique Florian Gandolph, directeur de la tréfilerie implantée à Péronnas. Le potentiel de ramassage de ces deux entreprises est énorme. « On en distribue 10 000 chaque mois », précise le patron de Nexans. « Près de 2000 » sur la même durée à la Somec TP.

Une manne importante pour les acteurs de la chaîne de recyclage, d'autant que les sala-

riés semblent répondre présent.

« Les points de collecte sont utilisés »

David Bérard confirme : « Les points de collecte sont utilisés. Tout le monde joue le jeu. » Ces derniers remplis, l'association TEHP (Territoire à énergie humaine positive) se charge d'en récupérer le contenu et de l'acheminer en direction d'Arbent, dans les locaux de l'association de réinsertion sociale Solid'aire. Là, les masques sont lavés, désinfectés et débarrassés de leurs élastiques, de leurs coutures et de leurs barrettes nasales. Le cœur du masque est ensuite broyé par Trivéo, une entreprise spécialisée dans la valorisation des déchets, avant de faire étape dans les ateliers de la start-up à l'origine du projet.

50

Le nombre de masques qu'il faut recycler pour obtenir un T-shirt. Un masque pèse environ 5 g, contre 150 g pour un T-shirt. Détesté de ses élastiques, de ses coutures et de sa barrette nasale, un masque ne pèse plus qu'environ 3 g. Aujourd'hui, selon son patron, Cycl-Add reçoit « entre 100 et 400 kg de masques par semaine ».

« Le déchet peut et doit devenir une ressource, clame Hervé Guerry, patron de Cycl-Add. On s'est fixé le projet de ne travailler qu'avec des déchets qui n'ont pas de solution de recyclage. » Les masques chirurgicaux jetables entraînent dans cette catégorie, il y a encore quelques mois. « Ça fait quatre ans que l'on s'intéresse aux déchets hospitaliers. La crise sanitaire nous a poussés à accélérer le pas. » Avec succès puisque la start-up a désormais la capacité de transformer les masques en granulés de polypropylène. Une avancée majeure car début 2021, cette matière va permettre à Aura Évolution (Oyonnax) de créer une ligne de T-shirts techniques de sport. La crise sanitaire a donné naissance à une nouvelle filière. Derrière le masque, une seconde vie.

Pierre-Yves ROYET



Cycl-Add, la start-up dirigée par Hervé Guerry, est l'une des seules en France Photo Progrès/Pierre-Yves ROYET

REPÈRE

■ Un coût pour les entreprises

Les entreprises adhérentes au projet s'inscrivent dans une démarche volontaire. Preuve de leur engagement : ces dernières, après avoir organisé la récolte des masques au sein de leurs services, n'hésitent pas à mettre la main à la poche. La mise à disposition de totems dédiés, la collecte organisée par l'association TEHP, tout cela est payant. Rien d'anormal pour Hervé Guerry. « La gestion des déchets a toujours un coût pour les entreprises. L'incinération des masques par exemple, ce n'est pas gratuit. » Les entreprises ayant fait le choix de la valorisation des masques usagés déboursent 40 € par point de collecte installé et environ 20 € par tranche de 1 000 masques récupérés. « L'argent récolté sert à financer l'association et la chaîne d'acteurs impliqués dans cette démarche », commente le patron de la start-up Cycl-Add.



Les masques, broyés sont insérés dans une machine dans laquelle ils sont fondus avant de ressortir sous forme de granulés polypropylène.

Photo Progrès/Pierre-Yves ROYET

ère le masque une seconde vie

“ Il n’y a rien de plus insupportable que de voir des masques traîner dans les rues. Notre but, c’est que les salariés prennent le réflexe de ramener leurs masques en rentrant des chantiers ”

David Bérard, responsable des achats à la Société moderne d’entreprises et de canalisation (Somec TP)



à savoir transformer les masques jetables en granulés polypropylène.

La Plastics vallée au cœur du dispositif

Si la collecte des masques jetables est désormais accessible à toutes les entreprises du département, c’est bien dans le Haut Bugey et plus particulièrement dans la Plastics Vallée que se situe le cœur du dispositif. La chaîne d’acteurs commence avec TEHP, chargée du ramassage des masques. Interviennent successivement ensuite : Solid’aire (Arbent), une association d’insertion sociale dont le rôle est de laver et désinfecter les masques issus de la collecte ; Triveo (Brion), entreprise de valorisation des déchets, dont la mission consiste à broyer les masques ; Cycl-Add (Maillat) ; Ain Fibres (Oyonnax), chargée de fabriquer le fil et enfin, Aura évolution (Martignat), à qui incombera de confectionner le produit final. Une seule étape du processus n’est pas assurée dans le Haut Bugey : celle du tricotage du tissu. Cette opération sera réalisée très prochainement par l’entreprise Billon, basée à Blyes, dans la plaine de l’Ain.

QUESTIONS À

Véronique Baude Conseillère départementale, vice-présidente déléguée au développement durable

« D’un mal, il faut arriver à en tirer un bien »

Quelle est la nature du partenariat noué entre le Département et TEHP, l’association en charge de la collecte des masques ?

« Il y a quatre ans, on avait répondu à un appel à projet pour devenir territoire “zéro déchet, zéro gaspillage”. Dans ce cadre-là, nous avons un budget qui nous permet de soutenir certaines actions qui concernent aussi bien des collectivités, des entreprises que des associations. C’est à ce titre-là que l’on soutient le projet porté par l’association TEHP par le biais d’une subvention de 4 000 € »

La démarche vous a convaincu ?

« Oui ! D’un mal, elle permet d’en tirer un bien. Le projet nous semble intéressant et novateur et plus que jamais dans l’air du temps. Ce qui est intéressant, c’est qu’il est transversal, puisqu’il touche à des thèmes aussi variés que la santé publique, l’environnement ou encore le développement industriel »

Quel rôle peuvent jouer les collectivités sur ces thèmes-là ?

Une filière capable de relancer l’industrie textile en France ?

Recycler, c’est bien. Être doté de l’outil industriel capable d’exploiter le gisement des matières premières émergentes, c’est mieux.

« Si on veut recycler pour produire des T-shirts, il faut une industrie textile en France, souligne Hervé Guerry. Sans cela, on est juste bon à envoyer le produit de notre recyclage à l’étranger. » Une démarche aux antipodes de celle prônée par le patron de Cycl-Add, dont l’ambition consiste ni plus ni moins à « participer à relancer le textile en France ».

Créer une filière de recyclage pérenne

Pour y parvenir, l’entrepreneur bugiste mise sur la création d’une filière basée sur le recyclage « hors Covid-19 » des masques, blouses et autres charlottes utilisés au quotidien dans les hôpitaux, les maisons de retraite, mais aussi au sein des entreprises issues des industries pharmaceutiques, électroniques ou encore agroalimentaires. Un

« On a de la chance d’avoir des savoir-faire aindinois en matière d’innovation et de recherche. Il faut voir comment on peut les accompagner, par le biais de subventions, mais pas seulement. Il peut y avoir toute une démarche portée par la collectivité auprès de ses agents, en organisant une collecte de masques au sein des services. Pourquoi pas ? C’est un objectif que l’on pourrait se fixer dans le cadre de l’Agenda 21. »

Peut-on imaginer une collecte de masques dans l’espace public ?

« Il faudrait que cela soit mis en place par les communes ou les intercommunalités, territoire par territoire. Ce sont elles qui ont la compétence de la collecte des ordures ménagères. Le Département peut inciter, mais ne peut pas obliger. Il faut voir comment à notre niveau, nous pouvons être force de proposition et incitateurs. »



Photo Progrès/Laurent THEVENOT



Une fois délestés de leurs élastiques, de leur barrette nasale et de leurs fils, les masques chirurgicaux sont broyés puis fondus afin d’être transformés en granulés. Photo Progrès/Pierre-Yves ROYET

marché estimé selon lui à près de « 20 000 tonnes par an à l’échelle de la France ». De quoi se projeter dans un futur proche. Hervé Guerry a fait le calcul :

« Dans quatre-cinq ans, on peut espérer produire 4 000 tonnes par an de matière recyclée, ce qui représente environ 200 emplois ».

BOURG-EN-BRESSE Traitement des déchets

Après les fêtes, que deviennent les tonnes de sapins collectées ?

La calèche tractée par un cheval est de retour en centre-ville jusqu'au 15 janvier, pour ramasser les sapins de Noël déposés par les Burgiens aux points de collecte. Cinq tonnes ont été récupérées en 2020.

Elle avait déjà attiré le regard des Burgiens en décembre. La calèche des Attelages Domperrois tractée par Tina sillonne à nouveau l'hypercentre depuis mardi 5 janvier. Au lieu des sacs jaunes, le but est de ramasser les sapins de Noël. « Lorsque les fêtes se terminent, la question de savoir que faire de l'arbre se pose », souligne Charlotte Tremblay, animatrice à la gestion des déchets. « C'est un service essentiel pour ceux qui ne peuvent se déplacer en déchetterie », fait savoir Jean-Luc Roux, conseiller délégué à la politique des déchets à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

Neuf points de collecte

Alors depuis quelques années, l'agglomération du Grand bassin burgien prévoit des points de collecte en centre-ville et dans les communes alentour. « Il y en a six dans la ville et trois répartis à Péronnas, Viriat et Saint-Denis-lès-Bourg », ajoute-t-il. La collecte hippomobile intervient alors sur les quatre zones en hypercentre, là



Dans l'hypercentre, la calèche récupère les sapins. Ailleurs, le service se fait en camion.
Photo Progrès/Catherine AULAZ

où un camion benne se déplace sur les autres (lire par ailleurs). En 2020, 5 tonnes de sapins ont été collectées. Le maximum est de 6 tonnes, en 2017.

Que deviennent-ils ?

Tous les arbres ne sont pas concernés par ce service. L'agglomération ne récupère que les sapins naturels, sans décoration. Pour

une raison simple : ils sont destinés à vivre une nouvelle vie. « Une fois ramassés, ils seront conduits sur le site de la Tienne à Viriat, géré par Organom, signale Jean-Luc Roux. Les sapins sont valorisés sous forme de compost utilisé par les services municipaux, ils retournent à la terre. C'est là tout l'intérêt de ce service. »

Certains quartiers de Bourg ne sont pas concernés. Comme la Reyssouze, la Croix-Blanche ou encore les Vennes. « Cela peut changer d'une année à l'autre en fonction des demandes », fait savoir l' élu. Les habitants sont alors invités à emmener leur arbre en déchetterie s'il n'y a pas de point de collecte en bas d'immeuble. Les dé-

Les points de collecte

- À Bourg-en-Bresse en hippomobile : rue des Bons-Enfants (à l'angle de la rue Victor-Basch) ; place des Bons-Enfants (côté Prévôté, coté PAE) ; place Edgar-Quinet (côté place des Cordeliers) ; rue Guichard.
- À Bourg-en-Bresse en camion : avenue Alsace-Lorraine (à proximité de l'entrée du parc de la Madeleine) ; avenue Jean-Jaurès (place de la Libération).
- À Péronnas en camion : sur le parking de Carrefour Market.
- À Viriat en camion : derrière la salle des fêtes.
- À Saint-Denis-lès-Bourg en camion : sur le parking à proximité des conteneurs de tri, près de la salle des fêtes.

Les prochains jours de collecte sont vendredi 8, lundi 11 et vendredi 15 janvier.

pôts sauvages sont bien entendu interdits et passibles d'une amende. Ils impliquent un coût de traitement supplémentaire à la CA3B, qui se répercute sur les taxes payées par les habitants de l'agglomération.

Sara CHERROUDA

AMBÉRIEU-EN-BUGEY Environnement

Tous les plastiques sont bons pour le tri sélectif dès le 15 janvier

De nouvelles consignes de tri élargies et plus simples arrivent pour les habitants des 53 villes et villages de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes... Tous les emballages plastiques passent dans les sacs jaunes et bacs de recyclables.

À compter du vendredi 15 janvier, les habitants du territoire de la Communauté de la Plaine de l'Ain (CCPA) pourront déposer de nouveaux déchets dans les sacs jaunes, dans les bacs ou les conteneurs des déchets recyclables selon son habitat.

1 Qu'est-ce qu'on jette dans les sacs jaunes ?

Tous les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, les bouteilles et flacons en plastique sont destinés aux sacs jaunes. Désormais, on peut y ajouter les capsules de café, les pots de yaourts, les sachets en plastique, les films d'emballage, les boîtes et barquettes en plastique, les barquettes en polystyrène, les tubes de dentifrice, pots de crème etc. : tous les emballages en plastique sans exception.

2 Que gagnent les habitants ?

En délestant les poubelles, le tri maximal des déchets doit logiquement réduire la fréquence de levées des bacs d'ordures ou le nombre de dépôts dans les conteneurs enterrés.



Les emballages recyclables des habitants de la CCPA sont acheminés sur le quai de transfert de Saint-Julie. L'entreprise Paprec récupère ensuite les bennes et les emmène à son centre de tri de Saint-Priest. Photo Progrès/Olivier CALLAMAND

Les habitants ont intérêt à bien utiliser les sacs jaunes et à réduire les volumes d'ordures ménagères. Une partie de la facture d'enlèvement des ordures ménagères dépend en effet du nombre de collectes effectuées sur une année. C'est la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : par exemple, c'est 1,07 € actuellement pour chaque ouverture de conteneur enterré ou 4,30 € pour chaque collecte d'un conteneur de 140 litres. Les efforts de 2021 se verront sur la facture de 2022.

3 Que gagne la comcom ?

Pour les comptes de la CCPA, l'extension du tri à d'autres emballages permettra de contenir certains coûts. Les

tonnages d'ordures ménagères sont en effet facturés par Organom quand elles entrent sur le site de traitement à Viriat (La Tienne) : une partie est valorisée par l'usine de méthanisation, une autre partie termine enfouie. En 2021, la CCPA paie 125,60 € par tonne et les coûts montent. La taxe générale sur les activités polluantes, appliquée dans le tarif, passera de 37 €/t actuellement à 65 €/t en 2026.

« On va sortir des ordures ménagères des suremballages ne pèsent pas forcément lourd, peut-être 1 500 à 2 000 tonnes par an qui iront dans les recyclables », précise André Moingeon, vice-président en charge des collectes et du traitement des déchets. Une petite économie donc. Mais si les volumes

de recyclables nécessitent des tournées de collecte supplémentaires, il y aura un surcoût pour la CCPA.

4 Pourquoi les consignes changent maintenant ?

L'extension des consignes de tri sera obligatoire partout en France en 2022. La CCPA prend un peu d'avance. « On voulait vraiment simplifier les gestes de tri pour les habitants qui se demandent chaque fois où il faut jeter les pots de yaourt, » résume André Moingeon. Le changement prévu en juillet a été retardé par la crise sanitaire. La comcom avait aussi dû attendre pour trouver un centre de tri agréé en capacité de traiter les plastiques. L'entreprise Paprec a décro-

REPÈRES

■ Tendances

Sur le territoire de la CCPA, les volumes de recyclables augmentent : c'était 40,3 kg par habitant en 2016 et 48 kg par habitant en 2019. Les volumes d'ordures ménagères résiduelles diminuent : 191 kg/habitant en 2018 ; 187 kg par habitant en 2019. Les ménages ont produit 14 550 tonnes d'ordures ménagères en 2019.

■ Qui paie qui

La CCPA verse 200 € à la société Paprec pour chaque transfert de deux bennes de 30 m³ de recyclables entre le quai de Sainte-Julie et le centre de tri de Saint-Priest. Paprec tri ensuite les matériaux et les revend aux filières. Selon les recettes et les matériaux, la CCPA perçoit une ristourne.

■ Plastiques

Toutes les matières plastiques ne sont pas encore recyclées. Les filières nouvelles devraient pouvoir mieux se constituer à partir des volumes plus importants grâce au tri sélectif. Les films plastiques des habitants de la CCPA récupérés par Paprec sont eux destinés à l'usine de recyclage Machaon (Marne).

ché le marché (en mai 2019). Elle vient récupérer tous les recyclables des habitants du territoire sur le quai de transfert de Sainte-Julie et achemine les bennes sur son site de Saint-Priest.

Fabienne PYTHON

14 janvier 2021

RECYCLAGE

LE CEVAM EST SORTI DE TERRE

À VAL-REVERMONT, UN TOUT NOUVEAU CENTRE DE VALORISATION DE LA MATIÈRE A FAIT SON APPARITION DANS LES ANCIENS LOCAUX DE LA MESSAGERIE BRESSANE.

Par Joséphine Jossiermoz

EGT Environnement, spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets ménagers et industriels non-dangereux, possède enfin sa propre usine. Le Centre de valorisation de matière (Cevam) est implanté depuis le 4 janvier 2021 à Val-Revermont dans les anciens locaux de la Messagerie Bressane. Un endroit recherché avec assiduité. « Un bâtiment couvert de 2000 mètres carrés, cela ne court pas les rues. Avec une telle place au sol, nous pouvons trier, mais aussi traiter le carton, le bois et autres », explique Thomas Berrod, dirigeant d'EGT Environnement. À l'intérieur du hangar et à l'abri de la pluie, se tient effectivement une presse à balle mécanique. L'engin massifie le carton en cubes de 1,2 à 1,5 tonne. Devant l'usine, un ballet incessant de camions logotés EGT et floqués de paysages de l'Ain défilent. « Jusqu'à présent, nous faisons de la collecte, désormais nous assurons aussi le regroupement de déchets. Quand nous les recevons, nous prétraitons les déchets non-dangereux, les reconditionnons et massifions, puis tout est envoyé dans des usines de valorisation. » Avantage environnemental supplémentaire, les nouveaux locaux permettent à l'entreprise de travailler en circuit court. Avant, tous les déchets étaient redirigés sur les bassins d'Oyonnax, de Mâcon ou encore, de Lyon.

UNE FUTURE DÉCHETTERIE PROFESSIONNELLE

Pour étoffer son offre, le Cevam compte installer une déchetterie professionnelle entièrement amovible juste derrière ses locaux. « Dans l'Ain, les déchetteries publiques sont saturées et



ne sont pas adaptées aux professionnels. L'idée est qu'ils puissent décharger à plat et non plus depuis des quais. » La tarification est un autre aspect important de ce genre de déchetterie. Les entrepreneurs payent au réel. EGT Environnement y voit l'occasion d'élargir sa clientèle de professionnels. « Actuellement, environ 80% de nos clients sont issus des collectivités, de marchés publics. Nous souhaitons égaliser les parts à cinquante - cinquante, mais en augmentant le nombre de professionnels », sourit Thomas Berrod. Si le Cevam peut déjà recevoir les artisans, le lieu ne sera réellement prêt à les accueillir qu'à compter de cet été.

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE

La société n'envisage pas de s'arrêter en si bon chemin. Elle s'intéresse désormais au prétraitement du plastique dur. « Malgré la présence de la Plastics Vallée, aucun organisme actuellement n'assure cette prestation dans l'Ain. Le plastique est collecté, recyclé, mais il manque une étape intermédiaire. » Un problème auquel EGT Environnement souhaite remédier. « Créer un centre de prétraitement pour les plastiques rigides qui alimentera le secteur est un défi pour nous. Tout le plastique pourrait rester en circuit court. Pour le moment, la Plastics

Vallée va majoritairement se fournir à l'export ou plus loin en France. »

JUSQU'À PRÉSENT, NOUS FAISONS DE LA COLLECTE, DÉSORMAIS NOUS ASSURONS AUSSI LE REGROUPEMENT DE DÉCHETS.

Thomas Berrod, dirigeant d'EGT Environnement

DÉCUPLER SES FORCES

Ouverte en 2010, avec quatre employés, EGT Environnement collecte dix ans plus tard sur les territoires de l'Ain, du Jura, de la Saône et Loire et du Rhône. Dix années, et le nombre de salariés multiplié lui aussi par dix. Son chiffre d'affaires s'élève désormais à plus de 5 millions d'euros.

En parallèle, l'entreprise souhaite partir à la recherche de biodéchets pour approvisionner Ovade. L'usine, conçue selon des besoins évalués en 2008, tourne aujourd'hui en sous-régime. « La grenelle de l'environnement est apparu entre-temps, incitant les gens à trier et à composter les déchets, et les volumes ont baissé. C'est une excellente chose, mais il faut se servir de la capacité de l'usine en ramenant du volume. Si la matière ne vient pas en assez grande quantité, nous pouvons aller la chercher pour l'apporter à Ovade. Il existe de nombreux endroits dans la restauration ou dans la grande distribution qui ont des déchets putrescibles. C'est une occasion de réduire la charge de déchets encore aujourd'hui enfouis. » Ces projets devraient voir le jour dès 2021.